

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFFI	Date	19 août 2024
Numéro	24.178	Heure	8h43

Auteur-e(s) : Groupe socialiste	Lié à (facultatif) : ad
Titre : Une formation d'hygiéniste dentaire en école supérieure (ES) à Neuchâtel ?	
Contenu : Le Conseil d'État est prié d'étudier l'opportunité d'ouvrir une formation ES pour les hygiénistes dentaires dans le canton de Neuchâtel.	
Développement (obligatoire) : La formation ES d'hygiéniste dentaire se fait aujourd'hui en Suisse sur trois sites : Berne, Zurich et Genève. Ces trois écoles ne forment de loin pas assez d'hygiénistes dentaires pour répondre à la demande, et même si l'école de Genève doublait ses capacités de formation, cela ne suffirait pas pour offrir à la population une prévention bucco-dentaire de qualité. Une majorité d'hygiénistes dentaires travaillent à temps partiel et 10 à 20% d'entre elles et eux arrêtent d'exercer après quelques années, ce qui entraîne un manque patent de ces professionnel-le-s en Suisse. De ce fait, une partie des hygiénistes dentaires qui travaillent actuellement dans notre pays viennent du Canada ou des pays scandinaves. Ce postulat demande d'étudier l'opportunité d'une formation ES d'hygiéniste dentaire dans notre canton. Il s'agit aujourd'hui d'une formation à plein temps sur trois ans, destinée aux personnes titulaires d'un CFC d'assistant-e dentaire (4'500 heures de formation), mais aussi à celles titulaires d'un autre titre du secondaire II (5'400 heures de formation), ce qui peut présager de l'attrait d'autres candidat-e-s pour cette formation. La place de l'hygiéniste dentaire dans la prévention de soins bucco-dentaires est extrêmement importante. Les hygiénistes décèlent les caries et collaborent au traitement des gingivites et des parodontites. Certaines études récentes indiquent que les personnes ayant des problèmes bucco-dentaires ont également plus de risques de maladies cardiovasculaires et respiratoires. Cela coûte cher non seulement aux contribuables, mais aussi aux collectivités publiques lorsque les patient-e-s ont droit à des soutiens étatiques (aide sociale, prestations complémentaires...). La Société suisse des médecins-dentistes (SSO) signale depuis longtemps cette pénurie de personnel formé et les problèmes de santé bucco-dentaire qu'elle peut entraîner. Il faut prendre en compte les éléments suivants : depuis août 2023, le Pôle Santé et Social du Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE) forme des assistant-e-s dentaires, une école d'assistant-e en prophylaxie (AP), à l'OrTra Santé-Social Neuchâtel, vient d'être certifiée par la Société suisse des médecins-dentistes (SSO) et c'est la seule école de ce type en Suisse romande. La formation ES d'hygiéniste dentaire pourrait ainsi constituer un développement logique de ce pôle de formation cantonal et attirer des étudiant-e-s bien au-delà des frontières cantonales. Du fait qu'il s'agit d'une formation ES, celle-ci relève de l'Accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures (AES), soit la libre circulation des étudiantes et étudiants des écoles supérieures. L'AES régleme le montant des contributions qu'un canton doit verser lorsque l'un-e de ses ressortissant-e-s fréquente une école supérieure d'un autre canton. Pour la formation d'hygiéniste dentaire, la contribution semestrielle s'élève à 10'900 francs, soit 21'800 francs par année. Ce montant constituerait une base financière importante dans le calcul du futur budget de la nouvelle formation, puisque les futur-e-s étudiant-e-s seraient originaires de toute la Suisse romande et du Tessin (voire de Suisse alémanique). Il faut ajouter dans l'équation financière que l'OrTra Santé-Social Neuchâtel dispose depuis peu d'un plateau technique pour l'école d'assistant-e en prophylaxie ; il serait donc envisageable de mutualiser les lieux et les moyens entre les formations déjà existantes dans le canton et cette future formation ES, afin de former les professionnel-le-s dont nous avons besoin.	
Demande d'urgence : NON	

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Corine Bolay Mercier		
Autres signataires (prénom, nom) : Catherine Loetscher	Autres signataires suite (prénom, nom) : Anne Bramaud du Boucheron	Autres signataires suite (prénom, nom) : Assamoi Rose Lièvre

Antoine de Montmollin	Joëlle Eymann	Hugo Clémence
Anita Cuenat	Mathias Gautschi	Laurent Duding
David Moratel	Patricia Sörensen	Marinette Matthey
Yasmina Produit	Ella Romelli	Niel Smith
Nicolas de Pury	Vincent Martinez	Monique Erard
Aurélie Gressot	Manon Roux	Diane Skartsounis
Patrick Erard	Céline Barrelet	Evan Finger
Quentin Geiser		

Position du Conseil d'État

La forme questionne, le postulat fait fi du système d'ouverture des filières ES, conditionné aux besoins formulés par les OrTra. En moyenne, seulement deux ou trois Neuchâtelois-e-s par an commencent cette ES. Pour ouvrir une filière ES, l'OrTra doit démontrer, par un examen précis, les besoins et la viabilité. Sur cette base, le canton doit préparer une demande d'ouverture au Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et le Conseil d'État reste ouvert à considérer toute nouvelle demande émanant des OrTra.